



Fonds cantonal formation professionnelle
Kantonaler Berufsbildungsfonds

RAPPORT

DE GESTION

2020

FCFP-KBBF

SOMMAIRE

1.	Rappel des principales abréviations utilisées	4
2.	Avant-propos de l'administrateur	5
3.	Le Fonds cantonal en quelques éléments clés	6
4.	Activités du Fonds en 2020	7 - 8
5.	Informatique	9
6.	Comptes 2020	10 - 13
7.	Budget 2021	14 - 16
8.	Statistiques	17 - 18
9.	Conclusion et réflexion	19
10.	Rapport de l'organe de contrôle	20
11.	Secrétariat	21

1. RAPPEL DES PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

CAF	<i>Caisse d'allocations familiales</i>
CAFIB	<i>Caisse d'allocations familiales de l'Industrie du Bâtiment et du Génie civil</i>
CIE 1	<i>Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles</i>
CIE 2	<i>Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles ou hors canton</i>
CIE 3	<i>Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries)</i>
CSFP	<i>Conférence suisse des offices de formation professionnelle</i>
CIVAF	<i>Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales</i>
EP	<i>Ecole professionnelle</i>
EPIC	<i>Ecole professionnelle intercantonale de la chimie</i>
FCFP	<i>Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle</i>
FINCIE	<i>Plateforme dédiée aux prestataires pour le remboursement des cours CIE</i>
OCAI	<i>Office cantonal de l'assurance invalidité</i>
PQ	<i>Procédures de qualification</i>
SEFRI	<i>Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation</i>
SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
SICT	<i>Service de l'Industrie, du Commerce et du Travail</i>

2. AVANT-PROPOS DE L'ADMINISTRATEUR

2020, une année quelque peu compliquée

L'année scolaire 2019/2020 était partie sur les meilleurs auspices, puis juste après le traditionnel Salon des Métiers, notre vie a été quelque peu chamboulée avec l'arrivée de la pandémie.

Sur le plan de la formation professionnelle, la situation a eu également un fort impact avec la tenue de cours à distance, la suppression de cours interentreprises ou l'adaptation des examens en vue de respecter les mesures sanitaires.

A la rentrée scolaire 2020, nous aurions pu nous attendre au pire en terme de contrats d'apprentissage, mais il n'en a rien été finalement. Le canton et le FCFP avaient néanmoins anticipé la chose et un plan de soutien aux entreprises formatrices avait été préparé.

Tous ces éléments évoqués précédemment ont eu bien évidemment des conséquences sur les finances du fonds cantonal avec une diminution très importantes des coûts relatifs aux CIE 2.

2020 était aussi une année de réflexions – qui va se poursuivre en 2021-, le fonds cantonal voyant depuis quelques années les exercices déficitaires se succéder avec une baisse continue de la réserve du fonds cantonal. Cette dernière permet néanmoins de disposer de liquidités suffisantes pour rembourser rapidement les prestataires de CIE ou leur verser des acomptes s'ils le désirent.

Les discussions vont donc se poursuivre en 2021 afin de pouvoir déterminer une stratégie financière claire sur plusieurs années en continuant de soutenir au mieux les entreprises formatrices du canton. Qui plus est avec la pandémie, les masses salariales de nos entreprises vont être certainement impactées avec une diminution des recettes à disposition du FCFP.

Enfin, suite à une demande de la Commission de gestion, le modèle de présentation du rapport a été allégé, afin d'être plus digeste à la lecture, sur la base de ce qui se fait au sein des autres cantons disposant également d'un fonds cantonal.

Je termine cet avant-propos en remerciant tout d'abord l'ensemble des membres de la Commission de gestion pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que les personnes qui travaillent à l'Administration du Fonds cantonal, à savoir Mme Moos et M. Mathier, respectivement, coordinatrice et collaborateur, le team de traduction du Bureau des Métiers, et Mme Robyr, comptable.

David Valterio



Administrateur

3. LE FONDS CANTONAL EN QUELQUES ELEMENTS CLEFS

Même si ce chapitre est repris depuis plusieurs années et que le Fonds cantonal demeure bien connu dans le canton, il est important de rappeler de manière succincte ce qu'est le Fonds cantonal :

- une loi (loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 17 juin 2005, modifiée par le Grand conseil en décembre 2012);
- un règlement d'exécution (règlement d'exécution de la loi sur le fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle du 3 mai 2006, modifié le 18 décembre 2013 avec effet rétroactif par le Conseil d'Etat au 1er janvier 2013) ;
- une Commission de gestion de 9 membres ;
- un organe de contrôle ;
- 1 administrateur, 1 collaborateur, 1 team de traduction et 1 comptable;
- un budget d'un peu plus de 9 millions de francs pour aider financièrement les entreprises formatrices du canton ;
- un soutien important au Salon des Métiers et à de nombreuses autres actions de promotion de l'apprentissage ;
- une gestion confiée dès 2014 au Bureau des Métiers ;
- un système de décompte WinBIZ;
- une plateforme dédiée aux prestataires ;
- une plateforme dédiée aux entreprises formatrices ;
- plusieurs règlements pour la prise en charge de prestations.

4. ACTIVITES DU FONDS EN 2020

4.1 Commission

4.1.1 Composition

Pour rappel, les membres de la Commission ainsi que l'organe de contrôle sont nommés par le Conseil d'Etat. Comme le stipule l'art. 9 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, la Commission est élue pour une période administrative de 4 ans.

Commission de gestion

Mmes Philomène Zufferey, Eliane Ruffiner, MM. Paul Briggeler, Vice-président, Stève Delasoie, Pierre-Yves Felley, et Joël Gaillard, Président, représentants des associations professionnelles, Mme Francine Zufferey Molina, représentante des autres organisations du monde du travail, MM. Claude Pottier et Jean-Pierre Tenud, représentants de l'Etat.

Organe de contrôle

Selon l'art. 16 du règlement d'exécution de la loi sur le Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle, l'organe de contrôle est assuré conjointement par un représentant désigné par l'Inspection cantonale des finances et un représentant des associations professionnelles.

Pour rappel, depuis 2008, suite à une décision du Conseil d'Etat, c'est l'entreprise PHR Fiduciaire SA à Fully, représentant l'Association Fiduciaire Suisse Section Valais, qui a été mandatée pour ce contrôle. En revanche, l'Inspection cantonale des finances se réserve le droit d'intervenir à tout moment en conformité avec les directives cantonales.

4.1.2 Séances

En 2020, la Commission a siégé à 3 reprises.

Le Président de la Commission a participé à quelques séances ou rencontres avec le mandataire, l'Administrateur, les Commissions spéciales et les responsables d'associations professionnelles.

L'Administrateur a quant à lui aussi pris part à des rencontres notamment avec le SEFRI, avec les représentants des Fonds cantonaux, des associations professionnelles, avec le Service de la formation professionnelle ou d'autres organismes étatiques ou privés.

Avec sa fonction de Secrétaire de l'Association des Fonds cantonaux, il a pu également continuer à augmenter ces différents contacts intercantonaux et ainsi pouvoir faire bénéficier indirectement le FCFP.

4.1.3 Prestations du Fonds

Pour mémoire, les prestations du Fonds sont régies par l'article 4 de la loi et l'art. 20 de son règlement. Néanmoins, elles sont déterminées précisément par la Commission de gestion en fonction des ressources à disposition du Fonds.

Pour l'année 2020, le mode de prise en charge est resté identique aux années précédentes :

- le montant remboursé se limite au tarif jour/apprenti réellement facturé par l'association professionnelle concernée, mais au maximum des coûts indiqués dans le tableau de la CSFP, subventions cantonales déduites et en tenant compte des adaptations en cours (disponible sur le site du Fonds cantonal) ;
- le Fonds ne rembourse pas le matériel, la documentation, les frais de repas, de secrétariat et la TVA ;
- seuls les jours de cours interentreprises obligatoires (selon les ordonnances fédérales) sont pris en compte ;

- d) la prise en charge d'une partie des frais de déplacements et de logements ;
- e) la prise en charge des déplacements des classes des cycles d'orientation se rendant au Salon des Métiers répartie sur 2 ans ;
- f) la prise en charge des déplacements des classes primaires se rendant au Salon des Métiers pour suivre les ateliers *Explore-it* répartie sur 2 ans.
- e) l'aide au financement des équipements des ateliers-écoles

Le Fonds cantonal soutient toujours le Salon des Métiers par une participation de Fr. 100'000.—, plus les frais des stands des associations présentes à hauteur de plus de Fr. 100'000.--, ainsi que la Berufsschaufenster avec un montant de Fr. 10'000.--.

Le Fonds cantonal subventionne également l'opération radiophonique en faveur de la 13^{ème} journée intercantonale de l'apprentissage au travers d'un montant de Fr. 2'000.--.

4.1.4 Précisions sur les différents cours interentreprises

Pour 2020, les prestations du Fonds cantonal se sont réparties principalement dans 3 catégories de cours interentreprises. Un dernier type de demandes recevant une aide du Fonds cantonal se rattache aux art. 32.

a) Cours interentreprises organisés dans les écoles professionnelles de Brigue, Sion et Martigny (CIE 1)

Quelques **33'888** jour de cours CIE ont été dispensés dans les ateliers-écoles des écoles professionnelles du canton.

Depuis cette année, pour l'organisation de ces cours, l'Etat du Valais facture un montant forfaitaire de Fr. 89.-- par jour/apprenti (contre Fr. 75.— par jour/apprenti jusqu'ici). Le Fonds rembourse directement au canton les montants correspondants.

b) Cours interentreprises organisés hors des écoles professionnelles et hors canton (CIE 2)

Ce sont **24'135.5** jours de cours CIE qui sont dispensés, ils représentent plus de 50 professions différentes.

Il est à noter qu'il y a encore quelques professions dont le coût moyen jour/apprenti n'est pas justement calculé dans le tableau de la CSFP, mais qui sont, dans leur grande majorité, en accord avec ce qui se passe dans la réalité.

c) Cours interentreprises organisés dans les entreprises (Industries) (CIE 3)

Il s'agit des cours interentreprises organisés par l'Industrie au sein même de leur entreprise.

Quelques **2'250** jour de cours CIE sont dispensés, ils représentent principalement les professions suivantes : technologues en production chimique et pharmaceutique, polymécaniciens et automaticiens. Les montants jour/apprenti s'échelonnent entre Fr. 300.— et Fr. 485.— suivant les métiers.

4.1.5 Politique d'information

La Commission de gestion a continué de mettre en avant le Fonds cantonal au travers d'articles dans la presse cantonale. Les traditionnels canaux d'informations ont été utilisés (presse écrite, Internet, Bulletin Officiel, circulaires, radio, etc.).

5. INFORMATIQUE

Pour rappel, le FCFP en partenariat avec le FFPC a mis sur pied une plateforme dédiée aux prestataires de cours CIE, cette plateforme est utilisée par la quasi-totalité des prestataires à une ou deux exceptions près.

Le FCFP a mis sur pied une plateforme dédiée aux entreprises formatrices du canton pour les déplacements et logements. Cette plateforme a été mise en ligne au début du mois de mai 2021 et remplace les formulaires que les entreprises formatrices doivent remplir actuellement.

Avec ce nouveau système informatique, il y aura dès lors plus de demandes de remboursement « papier » à l'exception de celles ayant trait à des prestations spécifiques comme par exemple les demandes de subventions pour les stands présents au Salon des Métiers.

Plateforme CFE

Cette plateforme créée en partenariat avec le SFOP vise à faciliter l'enseignement pour les futurs formateurs en dispensant la majorité de la formation de manière online. Résultat : nette diminution du temps d'attente pour les personnes devant effectuer ce cursus et – une fois la plateforme financée- économie des coûts pour le FCFP. Cet applicatif a été présenté au concours « Prix entreprise 2021 » et il termine à la 2^{ème} place ex aequo sur une soixantaine de candidats.

Autre élément positif, cette plateforme intéresse d'autres cantons. Le canton de Genève est en train de l'adopter et des discussions sont en cours avec le canton de Vaud. Voici ici un bon exemple de l'exportation du savoir-faire valaisan.

6. COMPTES 2020

Les comptes 2020, acceptés par la Commission en juin 2021, sont présentés ci-après :

6.1 Bilan au 31 décembre 2020

Bilan

Libellés	Comptes 2020	Comptes 2019
	CHF	CHF
ACTIFS		
	8'596'178.66	10'064'398.34
ACTIFS CIRCULANTS		
Compte BCV A 0882.67.60	6'451'955.00	8'287'973.25
Compte épargne Crédit Suisse 1	522'471.96	1'022'586.96
AFC / Impôt anticipé	1'706.25	1'909.23
Actifs de régularisation	1'620'045.45	751'928.90
ACTIFS IMMOBILISES	0.00	305'863.94
Titres Cash Plus	0.00	307'000.00
Ajustement de la valeur des titres	0.00	-1'136.06
Total actifs	8'596'178.66	10'370'262.28
PASSIFS		
Dettes à court terme	4'554'131.25	5'769'301.95
Passifs de régularisation	4'554'131.25	5'769'301.95
CAPITAUX PROPRES	4'042'047.41	4'600'960.33
Capital	4'042'047.41	4'600'960.33
Total passifs	8'596'178.66	10'370'262.28

5.2 Compte de résultat, année 2020

Libellés	Budget 2020	Comptes 2020	Comptes 2019
	CHF	CHF	CHF
Produits CAF et divers	9'060'000.000	9'310'850.90	9'574'018.56
Contributions CAF	9'060'000.00	9'310'850.90	9'574'018.45
Produits divers	0.00	0.00	0.11
Déductions sur produits	-150'000.00	-157'836.05	-149'817.20
Frais de perception des CAF	-145'000.00	-147'022.55	-145'128.25
Perte sur débiteurs	5'000.00	-10'813.50	-4'688.95
TOTAL PRODUITS	8'910'000.00	9'153'014.85	9'424'201.36
	CHF	CHF	CHF
CHARGES CIE et divers	10'364'000.00	9'451'044.10	9'422'109.75
CIE 1 (EP) 1)	2'900'000.00	3'016'033.00	2'507'963.00
CIE 2 (hors EP et canton) 2)	4'900'000.00	4'009'022.25	4'767'473.85
CIE 3 (grande industrie) 3)	650'000.00	675'006.20	627'866.80
Article 32	3'000.00	500.00	3'000.00
Frais logements apprentis	50'000.00	47'884.50	48'123.70
Frais déplacements apprentis	10'000.00	6'233.00	10'452.60
Organisateurs CIE	300'000.00	307'410.00	303'620.00
Formateurs	150'000.00	198'058.40	350'134.25
CIE solde années antérieures	1'000.00	0.00	918.40

Libellés	Budget 2020	Comptes 2020	Comptes 2019
Guides méthodiques	50'000.00	34'778.75	51'844.15
Participation équipement de formation	600'000.00	539'159.45	8'192.25
Frais d'examen EFA	600'000.00	487'438.85	572'598.85
Actions de promotion (Salon des Métiers / divers)	150'000.00	129'519.70	169'921.90
Charges de personnel	7'250.00	4'889.70	6'552.05
Indemnités Commission de gestion	5'000.00	3'887.50	4'588.45
Charges sociales	250.00	0.00	0.00
Frais Commission de gestion	2'000.00	1'002.20	1'963.60
Frais de fonctionnement	200'628.00	199'849.70	256'439.30
Autres frais secrétariat	5'000.00	107.30	4'813.70
Cotisations aux autres associations	9'500.00	9'500.00	9'500.00
Indemnités secrétariat	176'628.00	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	1'000.00	0.00	0.00
Frais informatique	5'000.00	10'614.40	62'170.45
Publicité	500.00	0.00	327.15
TOTAL CHARGES	10'571'878.00	9'655'783.50	9'685'101.10
Résultat financier	-8'000.00	-14'556.07	-15'707.71
Produits financiers	2'000.00	1'363.96	1'984.74
Frais bancaires	-10'000.00	-15'920.03	-17'692.45
Résultats accessoires d'exploitation	-1'669'878.00	-517'324.72	-276'607.45
Actions spéciales (SwissSkills)	-50'000.00	-41'588.20	-46'321.60
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1'719'878.00	-558'912.92	-322'929.05

Commentaire :

L'exercice clôture avec une perte de **Fr. 558'912.92**

Certains postes nécessitent quelques commentaires :

- 1) CIE 1 : augmentation des dépenses comparativement à l'an dernier, dû à un changement de tarifs avec un passage de Fr. 75.— à Fr. 89.— par jour/apprenti ;
- 2) CIE 2 : baisse importante des dépenses comparativement à l'an dernier dû d'une part à la suppression ou report des CIE dû à la pandémie et d'autre à la baisse des coûts de certains organisateurs. Le nombre de jours/apprenti a passé de 24418 pour 2018/2019 à 24135 pour 2019/2020 ;
- 3) CIE 3 : stabilité des dépenses ;
- 4) Cours pour formateurs : baisse importante des coûts qui va se poursuivre en 2020/2021, les effets financiers de la nouvelle plateforme devenant effectifs ;
- 5) Participation équipements de formation : les achats des premiers ateliers professionnels du canton ont été effectués et les premières factures ont été envoyées, en adéquation avec le budget.
- 6) Frais bancaires : ont continué de diminuer comparé à 2019 avec les intérêts négatifs et cela devrait se poursuivre suite aux mesures qui ont été prises. Des pistes de réflexion sont encore en cours.

Pour la 6^{ème} fois depuis sa mise en place en 2006, le FCFP boucle sur une perte.

Le capital disponible s'élève à la fin de l'année 2020 à **Fr. 4'042'047.41**.

7. BUDGET 2021

Libellés	Comptes 2020	Budget 2021
	CHF	CHF
Produits CAF et divers	9'310'850.90	9'000'000.00
Contributions CAF	9'310'850.90	9'000'000.00
Produits divers	0.00	0.00
Déduction sur produits	-157'836.05	-152'000.00
Frais de perception des CAF	-147'022.55	-142'000.00
Perte sur débiteurs	-10'813.50	-10'000.00
TOTAL PRODUITS	9'153'014.85	8'848'000.00
	CHF	CHF
CHARGES CIE ET DIVERS	9'451'044.10	10'146'500.00
CIE 1 (EP)	3'016'033.00	3'100'000.00
CIE 2 (hors EP et canton)	4'009'022.25	4'800'000.00
CIE 3 (grande industrie)	675'006.20	700'000.00
Article 32	500.00	2'000.00
Frais logements apprentis	47'884.50	50'000.00
Frais déplacements apprentis	6'233.00	10'000.00
Organisateurs CIE	307'410.00	310'000.00
Cours pour formateurs	198'058.40	80'000.00

Libellés	Comptes 2020	Budget 2021
Guides méthodiques	34'778.75	50'000.00
Participation équipements de formation	539'159.45	200'000.00
Frais d'examens EFA	487'438.85	500'000.00
Participation financement fonds FCFA	0.00	194'500.00
Actions de promotion (Salon des Métiers/ divers)	129'519.70	150'000.00
Charges de personnel	4'889.70	7'000.00
Indemnités	3'887.50	5'000.00
Charges sociales	0.00	0.00
Frais Commission de gestion	1'002.20	2'000.00
Frais de fonctionnement	199'849.70	204'628.00
Autres frais secrétariat	107.30	5'000.00
Cotisations aux autres associations	9'500.00	9'500.00
Indemnités secrétariat	176'628.00	176'628.00
Contrôles et révision	3'000.00	3'000.00
Charges diverses	0.00	0.00
Frais informatique	10'614.40	10'000.00
Publicité	0.00	500.00
TOTAL CHARGES	9'655'783.50	10'358'128.00
Résultat financier	-14'556.07	-13'500.00
Produits financiers	1'363.96	-1'500.00
Charges financières	-15'920.03	-15'000.00
Résultats accessoires d'exploitation	-41'588.20	-50'000.00
Actions spéciales (SwissSkills)	-41'588.20	-50'000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-558'912.92	-1'573'628.00

Commentaire :

Le budget 2021 se base essentiellement sur les comptes 2020 avec d'une part une supposition de diminution importante des entrées étant donné la situation quelque peu compliquée que nous avons vécue avec la pandémie, et d'autre part des dépenses qui devraient revenir à la normale notamment pour les *CIE 2*.

Les frais relatifs aux équipements de formation devraient en revanche baisser selon les informations reçues par le canton. Le fonds cantonal en faveur de la formation continue pour les adultes (FCFCA) vient d'être mise en place en janvier 2021, et le versement pour la part patronale aurait dû se faire en 2022, l'argent n'étant pas encore encaissé pour la part des travailleurs. Néanmoins, la commission de gestion du FCFP a accepté que le montant de la part patronale destinées au FCFCA soit versé.

Les coûts pour les cours destinés aux nouveaux formateurs vont continuer de baisser, plus aucun frais pour la plateforme ne devant être engagé.

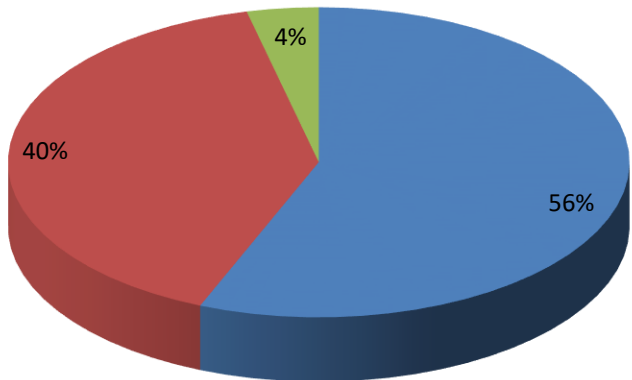
Avec ce budget, le FCFP va continuer sur un exercice déficitaire. Pour cette raison, la Commission de gestion a décidé d'augmenter le taux pour 2022, proposition acceptée par le Conseil d'Etat. Des réflexions sont néanmoins en cours au sein de la Commission de gestion, car même avec l'augmentation du taux, le FCFP va continuer d'être déficitaire.

Le budget 2021 a été avalisé en séance du 27 mai 2021 par la Commission de gestion du FCFP.

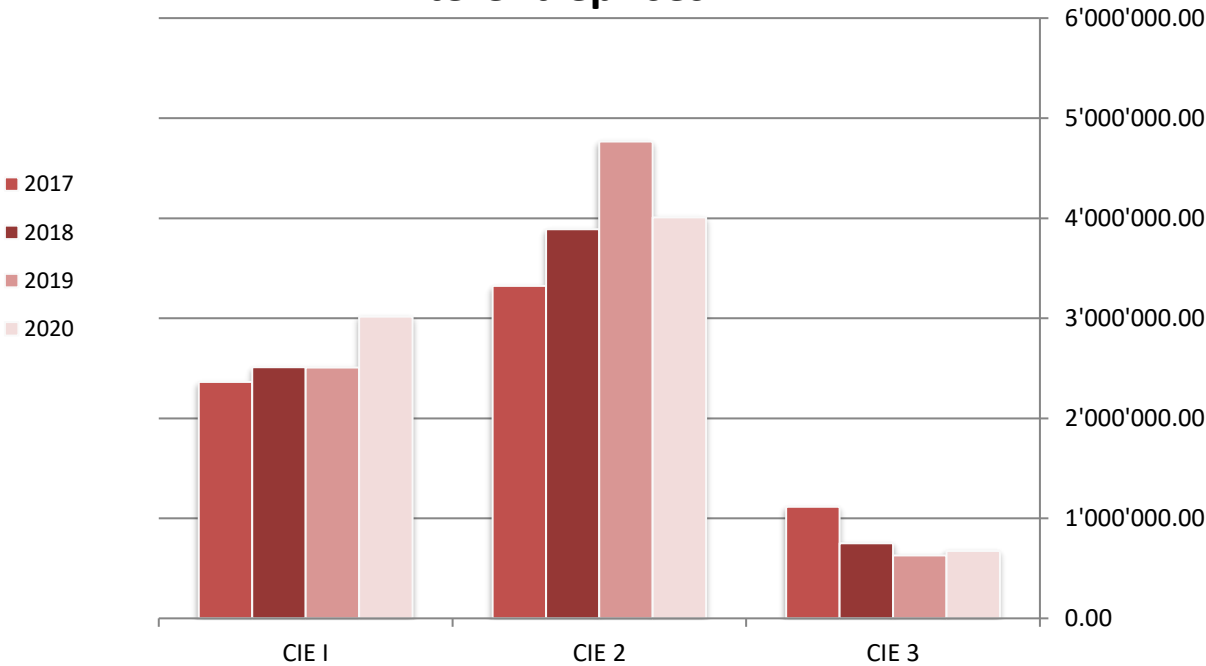
8. STATISTIQUES

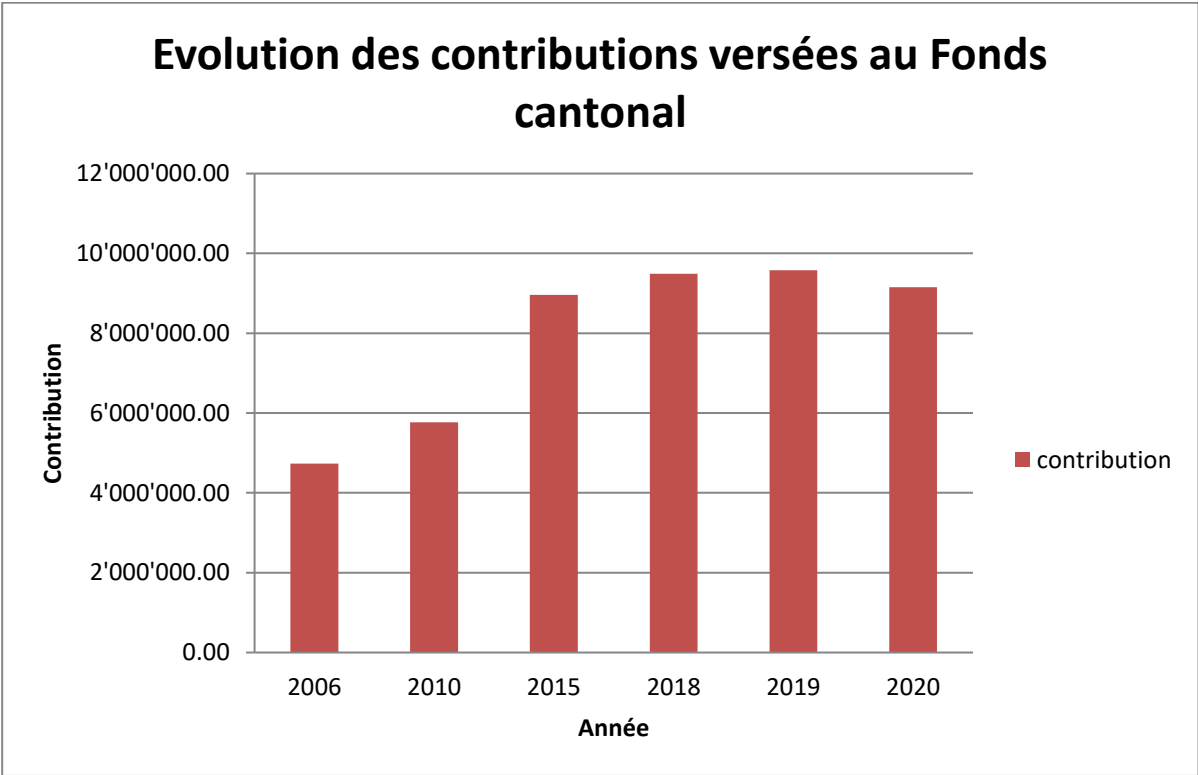
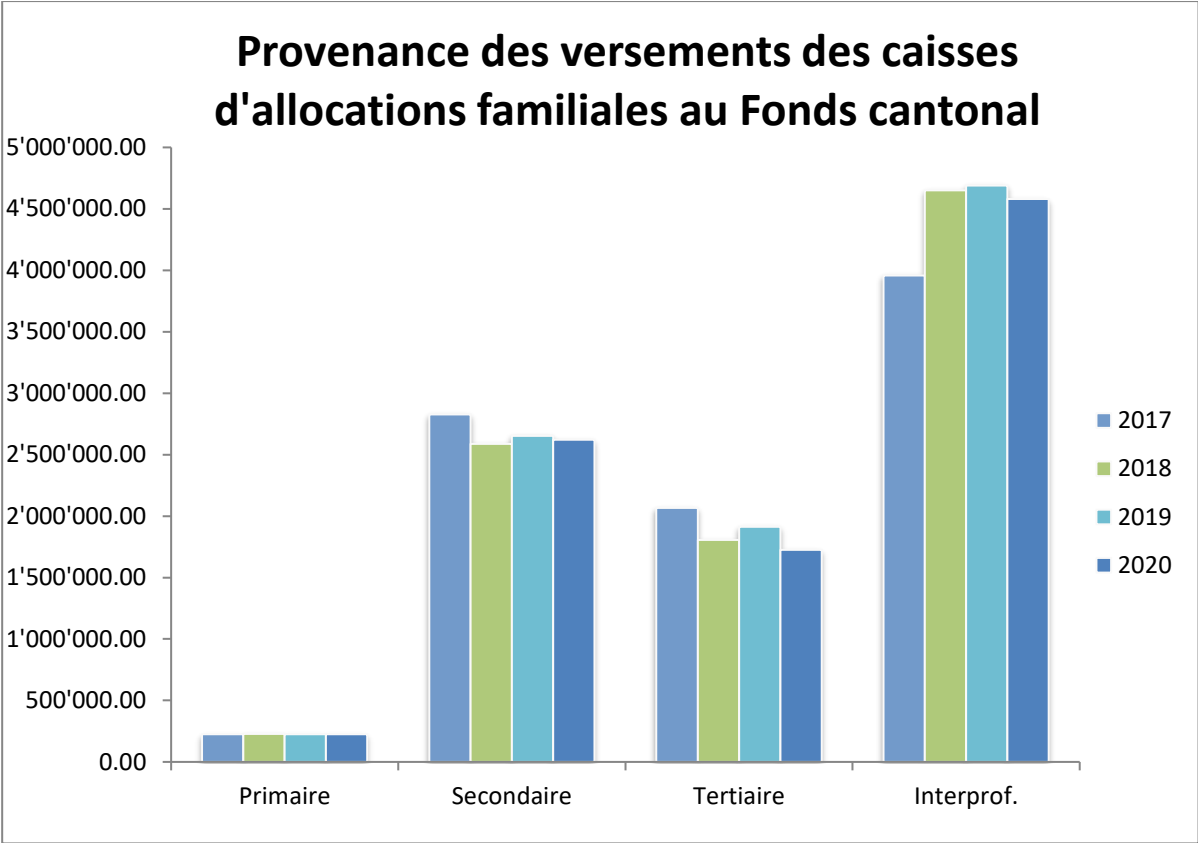
Répartition des jours de cours CIE dans les différents secteurs

CIE 1 (EP) CIE 2 (hors EP et Canton) CIE 3 (industries)



Evolution des dépenses relatives aux cours interentreprises





9. CONCLUSION ET REFLEXION

Le FCFP termine donc pour la 6^{ème} fois de son histoire avec une perte, mais pour la 2^{ème} fois consécutive après 2019 et la tendance n'est malheureusement pas prête de s'inverser. Qui plus est, 2020, était une année particulière, avec un certain nombre de CIE qui n'a pu malheureusement être effectué ou qui a dû être reporté. La perte aurait dû donc être plus grande en 2020. Cet exercice n'est donc pas à prendre en référence.

La situation financière du FCFP – comme vous avez pu le constater – est encore relativement bonne, malgré ces pertes. Le FCFP dispose encore d'une réserve confortable qui lui permet de maintenir la situation actuelle jusqu'environ en 2024. Il est important néanmoins de souligner que le FCFP doit continuer de disposer de cette réserve, qui lui garantit des liquidités pour pouvoir rembourser rapidement les associations professionnelles organisatrices de CIE. Le FCFP est souvent à cheval entre deux, voire trois exercices comptables avec la possibilité de paiements d'acomptes.

Le FCFP se trouve donc à un tournant et la Commission de gestion devra prendre prochainement des décisions pour remédier à cette situation. Elle s'est néanmoins fixé le but d'éviter le plus possible de diminuer les prestations existantes.

Élément néanmoins réjouissant avec le passage des prestataires sur la plateforme FINCIE.CH depuis 2018, la tendance à augmenter les prix des CIE est en train de diminuer. Cela s'explique en partie du fait que les associations professionnelles qui remplissent leurs demandes via ce nouveau système online, doivent attester que leurs données soient conformes via une signature. Il est également à noter que tous les organisateurs de CIE – à une exception près que nous sommes en train de régler - passent par la plateforme.

En conclusion, nous terminons ce rapport en adressant nos remerciements au Conseil d'Etat, en particulier au Chef de Département, M. le Conseiller d'Etat Christophe Darbellay et au Service de la formation professionnelle, par son Chef de Service, M. Claude Pottier, pour la confiance et l'aide précieuse fournie tout au long de l'année.

Nos remerciements s'adressent également aux membres de la Commission de gestion, ainsi qu'aux responsables des associations professionnelles pour leur concours et leur compréhension.

10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT DU FONDS CANTONAL EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (Bilan et compte de Résultat) du Fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Le compte de Résultat laisse apparaître un excédent de charges de CHF 558'912.92 sur un total de produits de CHF 9'310'850.90. Le total du bilan au 31 décembre 2020 s'élève à CHF 8'596'178.66 avec un capital/réserves de CHF 4'042'047.41 après comptabilisation du résultat de l'exercice.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Commission de gestion et à l'Administration du fonds, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Nous relevons par ailleurs que

l'art.18 § 2 Excédents du fonds de la loi sur le FCFP modifiée le 13.12.12 stipule que "En cas d'excédents, le fonds peut constituer une réserve de 20 à 30% des contributions annuelles afin de rembourser rapidement les différents frais relatifs aux entreprises formatrices."

Au 31 décembre 2015, cette réserve atteignait déjà le 37% des contributions versées en 2015, et au 31 décembre 2016 passait à 44% des contributions versées en 2016, au 31 décembre 2017 à 50% des contributions versées en 2017, au 31 décembre 2018 à 52% des contributions versées en 2018, au 31 décembre 2019 à 48% des contributions versées en 2019, puis au 31 décembre 2020 à 43% des contributions versées en 2020.

Aussi, nous relevons que malgré des pertes successives importantes, CHF 322'929.05 en 2019 et CHF 558'912.92 en 2020, il en résulte toujours un excédent du fonds au sens de l'art. 18 § 2. Dit excédent devrait sensiblement diminuer au cours de l'exercice 2021, si l'on s'en tient au budget de l'année à venir.

Lors de notre contrôle, à l'exception de la réserve présentée au paragraphe précédent, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que le virement à la réserve de l'excédent de charges 2020 ne sont pas conformes à la loi.


 PHR FIDUCIAIRE SA
 Philippe Roduit
 Expert réviseur agréé ASR
 Réviseur responsable


 Céline Roduit
 Expert réviseur agréée ASR

Fully, le 23 juin 2021

PHR/cr

11. SECRETARIAT

COORDONNEES :

FCFP
FONDS CANTONAL FORMATION PROFESSIONNELLE

Rue de la Dixence 20 - CP 141 - 1951 Sion

T : 027/327 51 05

F : 027/327 51 80

M : info@fcfp-kbbf.ch



CONTACTS :

David Valterio

Administrateur

T : +41(0)27/327 51 05

M : dvalterio@fcfp-kbbf.ch

Laure Moos

secrétaire adjointe

T : +41(0)27/327 51 05

M : info@fcfp-kbbf.ch

PLAN DE SITUATION :



FCFP

c/o Bureau des Métiers

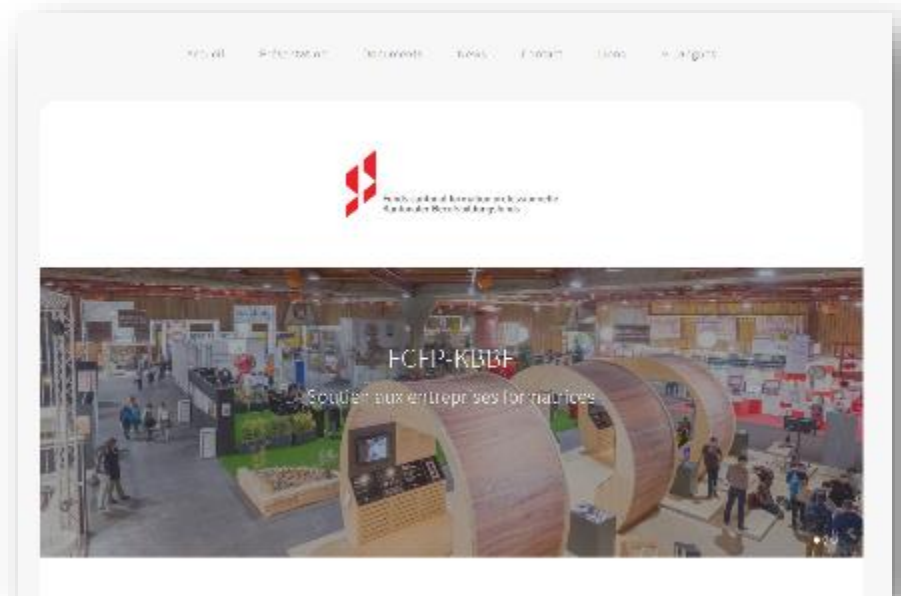
Rue de la Dixence 20

CP 141

1951 Sion

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE INTERNET

[HTTPS://WWW.FCFP-KBBF.CH/](https://www.fcfp-kbbf.ch/)



ET LA PLATEFORME FINCIE

[HTTPS://WWW.FINCIE.CH/](https://www.fincie.ch/)



FCFP-KBBF

**FONDS CANTONAL
FORMATION PROFESSIONNELLE
KANTONALER
BERUFSBILDUNGSFONDS**
RUE DE LA DIXENCE 20
CASE POSTALE 141
1951 SION

T: 027/327 51 05
F: 027/327 51 80
M: info@fcfp-kbbf.ch